

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## aladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



# Déclaration de Maladie

N° M21- 0058762

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : W841

Société :

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : STEFEN ANNESSA

g14921

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ..... / ..... /

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....



En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Le : ..... / ..... /

Signature de l'adhérent(e) : .....

Autorisation CNCP N° : AA-215 / 2019

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9/9/12	Ca	-	3000	 Dr. Scic Pneumologie Rue de la Paix 11 1000 Bruxelles 11 Belgium

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie CROIX DES SÉGUR</i>	16/01/2016	71,70

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. C. STITOU Anissa 06 24 41 94 11 06 24 41 94 11 06 24 41 94 11	9.9.2	81	200,-

**Mme STITOU Anissa**  
Dossier :f0920012 / Date 20.09.2021-  
Total B: 418 / Dossier : 560,12DH-  
B 400B 18

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

# Dr. KABBAJ Said

Spécialiste des Maladies  
Respiratoires et Allergiques  
Asthme - Tuberculose - Tabagisme  
Endoscopie Bronchique  
Exploration Fonctionnelle Respiratoire  
Enfants & Adultes



# الدكتور قباج سعيد

اختصاصي في الأمراض  
التنفسية والحساسية  
الريو - داء السل - التدخين  
التنظير القصبي - الوظيفة التنفسية  
للكبار والصغار

Casablanca, le

9-9-21

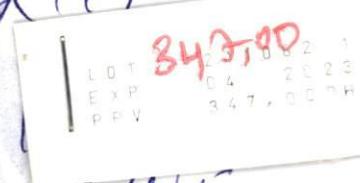
الدار البيضاء، في:

Stitzy Anies



347.00 x 2

1/ Movex 814



24.40

2/ Cardiaspir 100 mg  
11/12/2003

721.70

Dr. Said KABBAJ  
Pneumologue et Allergologue  
64, Rue Med Sedki - 2ème Etage - Bd.Ziraoui  
Tél : 0522 22 48 49 / 0522 22 41 94 - Fax. 0522 22 41 832



PHARMACIE CROIX DU SUD  
Mme F. JOUNDY  
62, Rue Mohamed SEDKI  
Casablanca - Tél: 0522.27.75.34

# Dr. KABBAJ Said

Spécialiste des Maladies  
Respiratoires et Allergiques  
Asthme - Tuberculose - Tabagisme  
Endoscopie Bronchique  
Exploration Fonctionnelle Respiratoire  
Enfants & Adultes



# الدكتور قباج سعيد

اختصاصي في الأمراض

التنفسية والحساسية

الريو - داء السل - التدخين

التنظير القصبي - الوظيفة التنفسية

للكبار والصغار

Casablanca, le

9.9.2

الدار البيضاء، في:

Stitou Anissa

d'admission

Dr. S. KABBAJ  
Pneumologue  
61 Place Hassan II, Casablanca Ziraoui  
Tél: 05 22 2419 - Fax: 05 22 2419 - 05 22 331 832

Mme STITOU Anissa  
Ddn 28.02.1948 / F  
Nr dossier : f0920012 /



Pour scan en flot ordonnance

LABORATOIRES D'APPLICATIONS  
SCIENTIFIQUES  
11-13, Rue Houcine BEN ALI  
CASABLANCA - Tél: 05 22 27 64 91

# Dr. KABBAJ Said

Spécialiste des Maladies  
Respiratoires et Allergiques  
Asthme - Tuberculose - Tabagisme  
Endoscopie Bronchique  
Exploration Fonctionnelle Respiratoire  
Enfants & Adultes



# الدكتور قباج سعيد

اختصاصي في الأمراض  
التنفسية والحساسية  
الربو - داء السل - التدخين  
التنظير القصبي - الوظيفة التنفسية  
للكبار والصغار

Casablanca, le

9.9.94

الدار البيضاء، في:

84 rue auver

Copie Recue de  
le Dr du Dr  
et au Dr Ali

et au Dr Ali

a' complete f -

seulement

7/2 - 2001

Dr. Said KABBAJ  
Pneumologue - Allergologue  
Tél: 05 22 22 41 74 - GSM: 06 61 33 18 32  
Fax: 05 22 22 48 49 - Rue Med Sedki, 2ème Etage - Bd. Ziraoui, Casablanca

# COUDON

## LABORATOIRE D'APPLICATIONS SCIENTIFIQUES

A.TOUIMI BENJELLOUN

Docteur J. TAZI SIDQUI

Y.TOUIMI BENJELLOUN

Ep.TAHIRI

Pharmacien Biologiste  
Docteur d'Etat en Pharmacie  
Professeur Agrégé de Biochimie  
de la Faculté de Nancy

Anatomo-cytopathologiste  
de la Faculté de Paris VI  
Ancien Maître-Assistant  
C.H.U de Rabat

Pharmacien Biologiste  
de l'Université Libre  
de Bruxelles

Membres  International

### FACTURE

Numéro f0920012

N° Matricule:0004840 A

Analyses du 20.09.2021

Prescrit par : Dr KABBAJ.SAID

**Madame STITOU Anissa**  
19 RUE DAOUD ANTAKI  
HAY DAKHLA CASABLANCA  
RAM MUPRAS

Le 23 Septembre 2021

DDIM PDS1

**TOTAL des B .....** : 418  
**TOTAL Facture** : 560,12 DH

Part à la charge du patient : 100% 560,12 DH

**Net à payer** : 560,12 DH

**PAYE**



# COUDON

## LABORATOIRES D'APPLICATIONS SCIENTIFIQUES

A. TOUIMI BENJELLOUN

Pharmacien Biologiste  
Docteur d'Etat en Pharmacie  
Professeur Agrégé de Biochimie  
de la Faculté de Nancy

Docteur J. TAZI SIDQUI

Anatomo-cytopathologiste  
de la Faculté de Paris VI  
Ancien Maître-Assistant  
C.H.U. de Rabat

Y. TOUIMI BENJELLOUN  
Ep. TAHIRI

Pharmacien Biologiste  
de l'Université Libre  
de Bruxelles

Membres  International

Dossier N° **0920012**

Docteur KABBAJ.SAID  
64 RUE MOHAMED SEDKI  
CASABLANCA

Madame **STITOU Anissa**  
19 RUE DAOUD ANTAKI  
HAY DAKHLA CASABLANCA  
RAM MUPRAS @

Patiante née le 28.02.1948 73 ans

Prélevé le 20.09.2021 à 10h09

Édition du 20 Septembre 2021

### HEMOSTASE ET COAGULATION

Valeurs de référence

Antériorités

06.09.21

1886

#### Dosage des D.Dimères

\*

**514** ng/ml

(< 500)

(Cobas C501, C6000 - ROCHE)

Pour les thromboses profondes, le seuil de décision est à 500 ng/mL  
Pour les embolies pulmonaires, le seuil de décision est soit à 500 ng/mL pour les moins de 50 ans.  
soit ajusté à l'âge tel que :  $\geq 50$  ans : âge x10 ng/mL.



Dr Y. TOUIMI BENJELLOUN

PAGE 1/1